

COMITE SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2022

le 26 janvier 2022

**DESIGNATION DU DELEGUE DE ROANNAISE DE L'EAU A
LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX (SAGE) LOIRE EN RHONE-ALPES**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté préfectoral n°DT-15-700 portant modification de la Commission Local de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône Alpes

Vu l'arrêté interpréfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau », du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet et création du Syndicat « Roannaise de l'Eau » ;

Considérant que le collège de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics comprend un délégué désigné par Roannaise de l'Eau.

Considérant que le Comité Syndical doit désigner son représentant auprès de La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes.

Considérant que le Président de Roannaise de l'Eau propose une liste de candidats.

Considérant que le Président de Roannaise de l'Eau demande aux membres du Comité Syndical d'accepter, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- accepter de ne pas procéder au scrutin secret ;
- approuver la désignation de Monsieur Lucien MURZI en tant que délégué de Roannaise de l'Eau pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes.